



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 26 AVRIL 2018 -

DÉCISION N° 18 - 04 - 027

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 20 avril 2018 s'est réuni le jeudi 26 avril 2018 à partir de 12 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 11 : L'avenant au marché relatif à la construction d'un remisage destiné à accueillir les véhicules d'intervention du CODIS sur le site du CDIS.

Les modifications proposées par l'avenant joint en annexe sont les suivantes :

⇒ Réduction de 50% de la prestation référencée art.4.4.3 du DPGF «Mise en œuvre seule de ventouse électromagnétique motorisée pour contrôle d'accès sur B-Porte neuf» car une seule unité chiffrée à 60.00 € HT a été réalisée par l'entreprise en lieu et place des 2 unités prévues au marché,

⇒ Suppression de l'art.4.4.4 « échelle métallique à crinoline » chiffrée à 1 563.24 € HT car non réalisée.

L'ensemble de ces modifications représente un pourcentage de diminution de 7,70 % du montant initial du marché qui passe ainsi de 25 280,69 € TTC à 19 444 € TTC.

Le bureau prend la décision suivante :

Article unique :

Le bureau du conseil d'administration approuve le projet d'avenant au marché relatif à la construction d'un remisage destiné à accueillir les véhicules d'intervention du CODIS sur le site du CDIS et autorise le Président à signer le document ci-joint.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Bernard PHILIBERT